



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Contraintes pour les automobilistes

Question au Gouvernement n° 1165

Texte de la question

CONTRAINTES POUR LES AUTOMOBILISTES

Mme la présidente . La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin . Merci, madame la présidente, bonne année à vous et bonne année à tous !

Ma question s'adresse à M. le ministre des transports. Chaque année, les automobilistes trinquent un peu plus et 2026 n'échappe pas à la règle : augmentation du malus écologique ; augmentation du prix du carburant de 3 euros à 5 euros par plein à cause de la hausse des certificats d'économie d'énergie ; augmentation des primes d'assurance automobile de 5 % ; hausse des prix des péages de 5,9 %. Toutes ces hausses s'ajoutent évidemment à toutes celles des dernières années. Les automobilistes sont les vaches à lait de la Macronie !

À de tels niveaux, il ne s'agit plus de fiscalité raisonnable, mais de braquage à main armée : depuis huit ans, la Macronie essore méthodiquement les automobilistes, faisant de la mobilité un luxe, alors que la voiture constitue un outil de vie, voire de survie, pour des millions de Français.

Les automobilistes savent depuis longtemps que seul le Rassemblement national les défend bec et ongles. Ma question est donc des plus simples : quels gestes êtes-vous prêt à consentir à destination des automobilistes, notamment dans le cadre du PLF ? Depuis des années, nous vous proposons par exemple de ramener à 5 % la TVA sur le carburant, afin de réduire l'effet de cette double imposition scélérate, TVA et TICPE.

J'ai une seconde question, monsieur le ministre. Alors qu'il est prévu que les verbalisations dans les ZFE commencent en 2026, vous engagez-vous à ce que de telles verbalisations n'entrent pas en vigueur et à ce que nous examinions les derniers articles du projet de loi de simplification de la vie économique dans les prochains jours, conformément à un précédent engagement du gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre des transports.

M. Philippe Tabarot, ministre des transports . Vous m'interpellez sur ce que vous qualifiez de nouvelle contrainte pour les automobilistes – pour parler poliment. Avant toute chose, je voudrais vous faire part d'éléments positifs les concernant : le premier ministre, mon collègue Benjamin Haddad et moi-même avons défendu avec fermeté la position de la France sur un sujet qui vous préoccupait, nous opposant aux nouvelles contraintes que la Commission européenne envisageait. Notre position a été claire : ni contraintes ni dépenses supplémentaires. Grâce à notre travail auprès du commissaire européen, nous avons eu gain de cause : les véhicules de plus de dix ans ne feront pas l'objet d'un contrôle technique annuel obligatoire, conformément à l'une de vos demandes. Seule une modification, que j'assume pleinement, est intervenue ; elle concerne les rappels d'airbags Takata défectueux, à l'origine de trop nombreux accidents mortels, notamment dans les départements et territoires d'outre-mer, où nos compatriotes ont été très durement touchés.

Par ailleurs, le gouvernement accompagne la transition décarbonée de la filière automobile, sans oublier les automobilistes, à qui sont destinés des dispositifs d'aide à l'acquisition de véhicules propres.

Enfin, monsieur le député, je tiens à rappeler que depuis ma prise de fonction, j'ai fait, aux côtés de mon collègue le ministre de l'intérieur, de la sécurité des automobilistes une priorité, particulièrement au cours de cet épisode neigeux. À cette occasion, je veux saluer l'engagement des agents de l'État, de ceux des collectivités, des opérateurs – je serai à leurs côtés dans quelques instants – pour garantir la sécurité de tous.

Plusieurs députés du groupe RN . Et les ZFE ?

M. Philippe Tabarot, ministre . Concernant les ZFE, ne vous inquiétez pas, je vais vous répondre. Il me reste onze secondes pour le faire. *(Exclamations sur les bancs du groupe RN.)*

Je crois savoir – je parle sous le contrôle du ministre chargé des relations avec le Parlement – que la réunion d'une commission mixte paritaire portant sur le projet de loi de simplification est confirmée pour le 20 janvier. Vous aurez l'occasion d'exprimer votre position – que je devine – sur ce dispositif.

Mme la présidente . La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin . En réalité, l'équation est très simple. Pour protéger les automobilistes des ZFE, il faudra absolument voter pour les listes du Rassemblement national aux élections municipales ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Exclamations sur les bancs des groupes EPR, Dem et HOR.)*

M. Sylvain Maillard . C'est faux !

Données clés

Auteur : [M. Pierre Meurin](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1165

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : Europe

Ministère attributaire : Europe

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 janvier 2026